



## Inatitute au travail-contre-visite médicale?

Par **Jurigaby**, le **11/10/2007** à **13:28**

Bonjour,

Je sus actuellement en master de droit privé et je tente de suivre et d'aider ma mère dans un conflit qui l'oppose actuellement à son employeur mais je me trouve aujourd'hui sans réponses devant denouveaux événements et ne trouvent pas de solutions dans la jurisprudence à ma dispositions ou dans les cours.

Les faits sont assez compliqués, ma mère travaille depuis une trentaine d'années à PSA peugeot citroën. Depuis 3 ans elle a été déclarée invalide seconde catégorie et travaillait à temps partiel au sein d'un poste plus ou moins aménagé pour elle...

Cependant, il y a un an et demi, elle a eu un accident de travail (voiture la percutant sur le parking de peugeot) et a subi une lourde opération à la cheville suite à laquelle elle n'a pas repris le travail, pas à cause de la cheville mais à cause de tous ses autres problèmes de santé. Ainsi, elle était comptabilisée comme salariée au sein de l'entreprise mais ne travaillait plus mais percevait uniquement de l'argent de la part de la sécurité sociale et de la COTOREP..

Cependant, suite à mes cours de 3ème année et à l'avis de son médecin traitant qui considérait qu'elle ne pouvait plus reprendre le travail, ainsi que d'un conseiller juridique gratuit ainsi que de mes profs de l'année précédente, elle a fait une demande de RDV à la médecine du travail pour le reprise d'un travail à un poste réellement aménagé, soit et bien un licenciement puisque l'employeur aurait donc eu 2 mois pour soit la reclasser soit la licencier! Elle a eu son RDV à la médecine du travail ce matin et m'a appelé directement après m'annonçant qu'en quelques minutes celui-ci l'a déclaré apte à reprendre le travail dès lundi au meme poste qu'il y a un an et demi! sans meme rien marquer d'autre sur le papiers ni conditions ni rien..

Cependant il est impossible qu'elle reprenne son poste, je ne comprends pas pourquoi avec tous ses problèmes de santé celui-ci a pris une telle décision (ashme, souffle au coeur, arthrose et les plaques dans la chevilles...) je ne la voit vraiment pas retourner à l'usine et ça

m'inquiète autant qu'elle...

Je ne sais donc pas ce qu'elle peut faire maintenant? Refuser le poste? pour raison médicale? est-ce considéré comme une faute? faute grave? y a-t-il la possibilité d'une contre visite par un autre médecin? le médecin de famille? A qui demander? Doit-elle aller au travail dès lundi matin? y aurait-il quelque chose à faire dès maintenant?

Je vous remercie de votre réponse!